

**DEPARTEMENT**  
Meurthe et Moselle

**Commune de SEXEY AUX FORGES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2022**

**ARRONDISSEMENT**  
**TOUL**  
**CANTON**  
**NEUVES-MAISONS**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février à 18h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Patrick POTTS, maire.

En exercice 15  
De votants 13  
De présents 11

**Etaient présents :**

Mmes Florence COX – Hélène DUMOND – Amélie KOENIG – Pascale NAVET ;  
Mrs Daniel BORACE – Gérald DETHOREY – Gilles JOLY – Daniel KOENIG –  
Charles LANGLADE – Ghislain PAYMAL – Patrick POTTS.

NOTA : Le Maire certifie que :

Le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 2 mars 2022

La convocation du conseil avait été faite le 22 février 2022.

La présente délibération a été transmise à la Sous-préfecture de Toul le 2 mars 2022

Le maire,  
Patrick POTTS

**Absents excusés :**

Céline BAUDON

Béatrice GEORGE donne procuration à Pascale NAVET

Coryse GEORGES

Emilie PIERROT donne procuration à Amélie KOENIG

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil Amélie KOENIG obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu de la séance du 18 février 2022 est adopté.

**ACCEPTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT SECURITAIRE DES  
RUES DU LT EXCOFFIER, DE LA COTE ET DU BOIS L'EVEQUE N°1-II-2022**

Monsieur le maire précise que dans le but de réguler la vitesse et de protéger les usagers des trottoirs il est nécessaire de réhabiliter les rues du Lt Excoffier, de la Côte et du Bois l'Evêque. Afin de limiter la vitesse, ces rues seront dotées de trottoirs normalisés entraînant le rétrécissement de la chaussée.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

- **Accepte** le projet proposé par le bureau d'étude MP2I et MMD54 pour un montant de 369 000 € HT.
- **Sollicite** une subvention auprès :
  - Du Conseil Départemental au titre des amendes de police.
  - De l'Etat au titre de la DETR 2022.
- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Patrick POTTS